

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 16 décembre 2024

DATE DE LA CONVOCATION

06 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 7

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le 16 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI, (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson).

Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI, (Huisseau-sur-Cosson).

Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault).

Yves-Marie HAHUSSEAU (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr).

Laurent ALLANIC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray).

Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christine MONGELLA (Maslives).

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Membres Titulaires absents ou excusés :

Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-103-2024

Objet : Ouverture des crédits BP 2025 - tous budgets

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique rappelle que l'article L1612-1 du CGCT, modifié par la loi n° 98-135 du 7 mars 1998, permet à l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, à compter du 1er janvier 2025 et jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2025, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET GENERAL

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2024, hors crédits afférents au remboursement de la dette et reports, se sont élevées à 6 868 804.15 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2025 est donc de 6 868 804.15 € / 4 soit 1 717 201.04 €.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président :

- à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2025, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2024, selon le détail estimatif joint précisant le montant et l'affectation des crédits ;
- à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025 lors de son adoption.

Crédit maximum utilisable avant le vote du BP 2025 - (25% de 2024)	Autorisation de l'organe délibérant
1 717 201.04 €	1 673 232 €

La répartition des crédits à hauteur de 1 673 232 € se fera de la façon suivante :

Chapitre	Opération	Objet	Montant en € TTC
20		Immobilisations Incorporelles	15 000
21		Immobilisations Corporelles (informatique – Eclairage Public – Logements – Equipements Sportifs)	100 000
202		Documents d'Urbanisme	450 000
20422		Subventions OPAH aux particuliers	30 000
165		Dépôt de Garanties	1 000
2031		Etudes pré-opérationnelles pour l'aménagement de pistes cyclables dans le cadre du Plan des Mobilités Rurales	42 000
2031		Etude pour travaux d'investissement pour le Val d'Ardoux	10 000
2111	0129/1	Les Clairières de Chambord à Maslives	10 000
23	1001	1001 – Voiries communautaires	125 000
21	1039	1039 – Signalétique ZA	3 000
2313	1027	1027 – Rénovation du gymnase de Bracieux et création d'un dojo	592 989
2317	150/9	150/9 – Rénovation thermique gymnase de Mont-près-Chambord	13 492
2317	1035	1035 – Rénovation Eclairage Public	280 751
TOTAL			1 673 232

AEP REGIE

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2024, hors crédits afférents au remboursement de la dette et reports, se sont élevées à 3 429 307.65 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2025 est donc de 3 429 307.65 € / 4, soit 857 326.91 €.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président :

- à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2025, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2024, selon le détail estimatif joint précisant le montant et l'affectation des crédits ;
- à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025 lors de son adoption

Crédit maximum utilisable avant le vote du BP 2025 - (25% de 2024)	Autorisation de l'organe délibérant
857 326.91 €	638 163 €

La répartition des crédits à hauteur de 638 163 € se fera de la façon suivante :

Compte	Opération	Objet	Montant HT
45811001		1001- Travaux dans les PPC	20 000
2315	0061	0061 – Travaux diverses communes	200 000
2315	220/7	220/7 – Remplacement de canalisation – Route de Blois à Saint-Laurent-Nouan	41 163
2315	85/8	85/8 – Interconnexion La Ferté-Saint-Cyr / Saint-Laurent-Nouan	65 000

2315	1004	1004 – Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans les PPC	260 000
2315	15018	15018 – Réhabilitation forage 4 arpents MPC suite diag ITV	52 000
TOTAL			638 163

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses réelles d'investissement prévues au BP 2024, hors crédits afférents au remboursement de la dette et reports, se sont élevées 10 638 224.35 €. La limite maximale de crédits d'investissement utilisables avant le vote du budget 2025 est donc de 10 638 224.35 € / 4, soit 2 659 556.09 €.

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président :

- à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2025, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2023, selon le détail estimatif joint précisant le montant et l'affectation des crédits ;
- à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025 lors de son adoption

Crédit maximum utilisable avant le vote du BP 2025 - (25% de 2024)	Autorisation de l'organe délibérant
2 659 556.09 €	1 815 977 €

La répartition des crédits à hauteur de 1 815 977 € se fera de la façon suivante :

Compte	Opération	Objet	Montant TTC
2315	260/4	260/4 – Réhabilitation de réseaux à Thoury	2 156
2313	220/7	220/7 – Nouvelle STEP de Saint-Laurent-Nouan	408 476
2315	220/11	220/11 – Renouvellement Canalisation SLN (dont route de Blois)	150 118
45810255		025/5 – Déconnexion Pluvial – Bracieux	500 000
45811003		1003- Autosurveillance système Assainissement	88 000
45811004		1004 – Rehaussement de la crête des déversoirs d'orage	77 000
2315	1001	1001 – Travaux diverses communes	200 000
2315	071/5	Réhabilitation de réseaux – Crouy-sur-Cosson	915
2315	220/12	220/12 – Réhabilitation du réseau d'assainissement – Rue du Haut Midi à Saint-Laurent-Nouan	239 312
4581		Réhabilitation de la STEP de Chambord – Etude	150 000
TOTAL			1 815 977

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP 2025, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2024, selon le détail estimatif joint précisant le montant et l'affectation des crédits ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025 lors de son adoption tels que détaillés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance


Danièle DEBOUT

Le Président


Gilles CLEMENT

